

ronne Imperiale dans la Famille; mais laisseroit la liberté aux Electeurs de faire cette élection lors que les necessitez de l'Empire les y convieroient. Que dans le Conseil Aulique ne seront admis aucunes personnes engagées au service des Princes, Electeurs ni Etats de l'Empire. Je pourrois encore lui remettre devant les yeux l'érection du neuvième Electorat. & sous quelles conditions il a été donné au Duc de Hanover, l'heredité du Royaume de Hongrie à la Maison d'Autriche, qui est également préjudiciable à tous les Princes de l'Europe, & en particulier à ceux d'Allemagne, qui pouvoient autant pretendre à l'Electon que les Autrichiens. Ne pourois je pas encore mettre au nombre des contraventions à la Capitulation, le sequestre de l'Evêché de Hildezin, dont l'Empereur a dépouillé un Archevêque Catholique, pour le donner à un Prince Protestant? Les violences exercées dans les Cercles de la Basse-Saxe & dans celui de Swabe, aussi bien que celles qu'on commet en Baviere & dans l'Electorat de Cologne, où l'on ne reconnoit presque d'autres loix que celles des Hollandois? L'affaire de la Succession de Weldentz, celle de Ratzbourg, & une infinité d'autres violences qui ne sont pas ignorées par ceux qui connoissent l'Allemagne, font assez voir que l'Auteur de la *Reponse*, n'a pas consulté les Princes & les Etats de l'Empire, lors qu'il dit *Qu'aucun ne se plaint ni n'apprehende les forces de l'Empereur*. Je suis, Monsieur, &c.